



## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022**

**Jeudi 27 janvier 2022**

Introduction.....	3
I. Le contexte budgétaire international et national .....	5
A. La conjoncture internationale.....	5
B. Le contexte national.....	7
C. Le contexte économique local .....	7
D. Le projet de loi de finances 2022.....	8
II. La situation financière de la commune .....	11
A. L'évolution des dépenses et des recettes.....	11
B. L'évolution des ressources humaines.....	24
C. L'épargne brute de la commune et sa capacité d'autofinancement .....	28
D. La gestion dynamique de la dette à Laxou .....	30
III. Les perspectives budgétaires et les priorités de la ville.....	33
A. Les perspectives budgétaires à court et moyen termes.....	33
B. Les priorités de la commune .....	41
Conclusion .....	47

## INTRODUCTION

---

Le débat d'orientation budgétaire est une étape importante dans le cycle budgétaire annuel des collectivités locales.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le rapport d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

### **Les objectifs du débat d'orientation budgétaire**

Ce débat permet :

- d'informer sur l'évolution de la situation financière de la collectivité et la gestion de sa dette,
- de débattre au sein du conseil municipal sur les orientations budgétaires de l'exercice et leur financement, dans les deux mois précédant le vote du budget.

### **Les obligations légales**

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Ainsi, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

"Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique."

Concrètement, l'instauration d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) apporte les principales modifications suivantes :

- les informations figurant dans le ROB doivent faire l'objet d'une publication, notamment sur le site internet de la commune,
- le débat afférent à la présentation de ce rapport doit désormais obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique,
- le ROB doit dorénavant être transmis au préfet, ainsi qu'au président du Grand Nancy.

**Nous aborderons dans un premier temps le contexte économique international, national et local dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget 2022 de Laxou, puis nous échangerons sur la situation financière de la commune et enfin nous débattrons sur les perspectives financières et budgétaires de la ville de Laxou qui détermineront les priorités pour l'année 2022.**

## I. Le contexte budgétaire international et national

### A. La conjoncture internationale

#### Une reprise de l'économie mondiale en 2021 dont la dynamique s'affaiblit

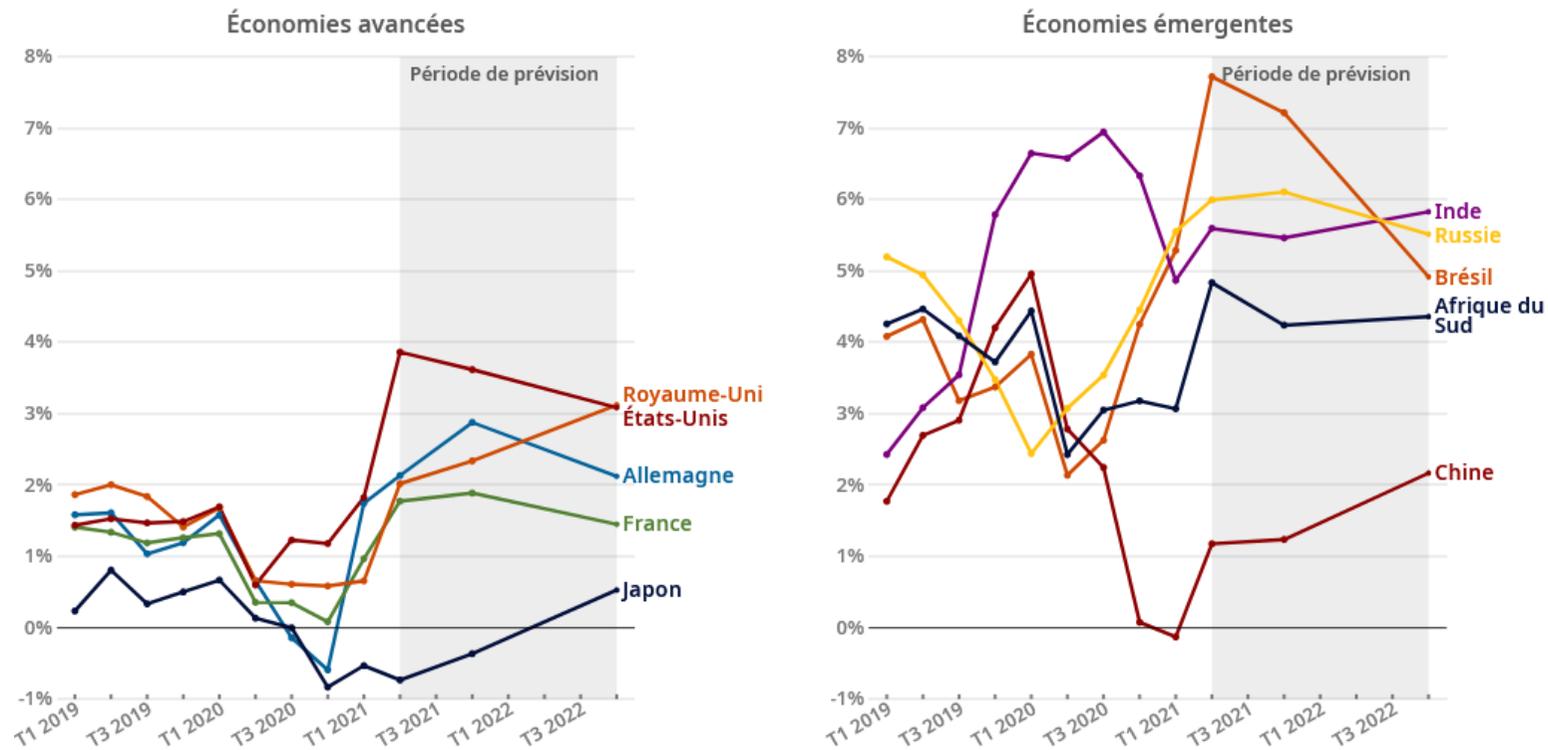
La reprise de l'économie mondiale se poursuit, mais est en perte de vitesse, freinée par la pandémie. La propagation rapide des variants Delta/Omicron et la menace de nouvelles souches du virus ont accru l'incertitude quant au temps nécessaire pour surmonter la pandémie. Les choix des pouvoirs publics sont devenus plus difficiles, car ceux-ci font face à des difficultés multidimensionnelles (croissance modérée de l'emploi, hausse de l'inflation, insécurité alimentaire, recul de l'accumulation de capital humain et changement climatique) et disposent de peu de marge de manœuvre.

Dans son dernier rapport sur les perspectives de l'économie mondiale publié en octobre 2021, le Fonds Monétaire International (F.M.I.) prévoit la poursuite de la reprise de l'économie mondiale malgré une résurgence de la pandémie. L'économie mondiale devrait croître de 5,9% en 2021 et de 4,9% en 2022. La révision à la baisse pour 2021 résulte d'une dégradation de la situation dans les pays avancés, en partie due à des ruptures d'approvisionnement, et dans les pays en développement à faible revenu, principalement en raison de l'aggravation de la dynamique de la pandémie.



Selon les perspectives économiques de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) publiées en décembre 2021, la reprise économique mondiale va se poursuivre mais les déséquilibres et les risques vont s'aggraver. Bien que le PBI mondial soit supérieur à son niveau d'avant la pandémie, la reprise reste inégale. La grande disparité des taux de vaccination entre les pays ajoute encore à l'irrégularité de la reprise. L'apparition de nouvelles vagues de contaminations force certains d'entre eux à restreindre leur activité.

L'augmentation rapide de la demande qui a accompagné la réouverture des économies a poussé vers le haut les prix de matières premières de premier plan comme le pétrole ou les métaux. Les prix des produits alimentaires sont également orientés à la hausse, stimulant l'inflation, notamment dans les économies de marché émergentes. Les tensions dans les chaînes d'approvisionnement causées par la pandémie ont amplifié les pressions sur les coûts. Parallèlement, les coûts du transport maritime ont fortement augmenté. Pour 2022, l'OCDE prévoit que les tensions inflationnistes devraient se dissiper. Dans les pays du G20, la hausse des prix à la consommation devrait atteindre un pic vers la fin de 2021, puis décélérer tout au long de 2022.



## **B. Le contexte économique national**

Dans sa note de conjoncture de décembre, l'Institut National de la Statistique et des Études (INSEE) évalue la progression du PIB en France autour de 6,7 % en 2021 par rapport à 2020 (après -8%). La France a retrouvé globalement son niveau d'activité d'avant-crise (quatrième trimestre 2019) dès le troisième trimestre 2021.

Pour 2022, l'INSEE prévoit une augmentation du PIB de 0,4 % au premier trimestre – un léger ralentissement dans un contexte rendu plus incertain par la résurgence de l'épidémie en Europe – puis de 0,5 % au deuxième trimestre. L'acquis de croissance pour 2022 – c'est-à-dire la croissance annuelle qui serait observée si le PIB était stable aux troisième et quatrième trimestres – serait de 3,0 %.

Toutefois, l'INSEE prévoit que le PIB sera tiré principalement par les services marchands. Certaines branches devraient rester encore nettement en deçà de leur niveau d'avant-crise au deuxième trimestre 2022 : l'hébergement-restauration et les services de transport. Enfin, la construction fléchirait sur les deux premiers trimestres 2022, en lien avec des mises en chantier moins dynamiques en 2021 qu'avant la crise.

## **C. Le contexte économique local**

Dans sa dernière note de conjoncture pour le Grand Est, l'INSEE indique que, fin 2021, les indicateurs conjoncturels devraient retrouver leur niveau d'avant la pandémie. Tout comme au niveau national, la hausse d'emploi dans le Grand Est serait portée par les services marchands. Dans l'hébergement et les services aux particuliers, l'emploi resterait encore inférieur à son niveau de fin 2019. La construction dépasserait son niveau pré-pandémie.

Parallèlement au contexte régional, la commune sera attentive à la répartition des charges avec la Métropole du Grand Nancy. Dans son dernier rapport d'observation, la chambre régionale des comptes analyse la situation financière de la Métropole du Grand Nancy comme « tendue ». Les dépenses de fonctionnement sont contraintes et celles d'investissement largement financées par l'emprunt. La situation financière est caractérisée par un déficit d'épargne. La Métropole du Grand Nancy est contrainte d'opérer des choix pour retrouver un niveau d'épargne satisfaisant. Elle étudie actuellement la modification de certaines enveloppes reversées aux communes membres qui pourront avoir un impact financier défavorable.

## D. Le projet de loi de finances (PLF) 2022

Le projet de loi de finances (PLF) 2022 est centré, pour les collectivités, sur la réforme de la péréquation régionale, sur le plan d'investissement « France 2030 ».

- ***La réforme de la péréquation régionale***

Le nouveau système de péréquation régionale détermine la répartition des fractions de TVA attribuée aux régions à partir de 2021 en compensation de la suppression de la cotisation régionale sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Il met également en place un fonds de solidarité entre les régions hexagonales contributrices et la Corse et les régions ultramarines bénéficiaires.

En 2022, ce fonds sera égal à 0,1% de la fraction de TVA attribuée aux régions à compter de 2021 soit 10 millions d'euros, puis il sera complété chaque année par 1,5% de la dynamique de cette TVA quand elle est positive.

- ***La compensation de la perte de recettes liée à l'exonération de la TFPB***

Pour soutenir la relance de la construction de logements sociaux, l'État s'engage à garantir aux collectivités une compensation intégrale pendant dix ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les nouvelles constructions de logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

- ***Le plan d'investissement « France 2030 »***

Le PLF 2022 instaure le plan d'investissement « France 2030 » composé de 34 milliards - 30 milliards de subventions et de 4 milliards de fonds propres pour les entreprises – étalé sur 5 ans et réparti ainsi :

- 8 milliards d'euros consacrés à l'énergie et la décarbonation de l'économie dont 2 milliards d'euros pour la filière hydrogène et 1 milliard au nucléaire,
- 6 milliards d'euros vers les secteurs de l'électronique et de la robotique,
- 5 milliards d'euros dans les start-up dont 2 milliards de subventions et 3 milliards de fonds propres,
- 4 milliards d'euros pour les transports notamment en direction des batteries et de la construction d'un avion bas carbone,
- 2 milliards d'euros doivent financer une « révolution du système agroalimentaire », dont 500 millions d'euros en fonds propres,
- 3 milliards d'euros fléchés vers la recherche et l'industrie de la santé, afin de produire d'ici 2030 une vingtaine de biomédicaments et développer les « dispositifs médicaux de demain »,
- 2,5 milliards d'euros vers la formation,
- 2 milliards d'euros pour la culture, l'exploration spatiale et des fonds marins.

3,5 milliards d'euros sont inscrits dans le PLF 2022.

- ***L'intégration des rôles supplémentaires dans les compensations de la taxe d'habitation***

Les rôles supplémentaires correspondent à des recouvrements de l'administration fiscale au profit des collectivités territoriales lorsqu'elle remarque des erreurs ou des oublis. Il s'agit d'intégrer dans la base de compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales les rôles qui n'avaient pas été intégrés à temps du fait de quelques retards administratifs dus à la période de confinement.

- ***La suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour tous les français***

Après avoir supprimé définitivement la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales des foyers les plus modestes en 2020 et mis en place un dégrèvement de 30% pour les foyers fiscaux considérés comme aisés aux yeux de l'administration fiscale en 2021, la réforme se poursuit en 2022. Cette réduction atteindra 65%. En 2023, la taxe d'habitation sera définitivement supprimée pour tous les contribuables. La taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires est quant à elle maintenue.

Pour rappel, l'État s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de ressources liée à la réforme de la taxe d'habitation. La compensation sera évaluée par rapport aux recettes perçues par les communes à ce titre en 2017.

- ***Les concours financiers de l'Etat***

**La Dotation globale de fonctionnement (DGF)** est composée de plusieurs dotations :

- La Dotation Forfaitaire des Communes,
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS),
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP),
- La Dotation de solidarité rurale.

La **DGF** est annoncée « stable » à 26,8 Md€ en 2022, avec 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements.

Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine (DSU) et rurale (DSR) qui augmenteront de 95 M€ chacune, mais aussi au profit des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 M€.

Les montants **de la dotation d'équipement des territoires ruraux** (DETR) et de la **dotation politique de la ville** (DPV) seront reconduits au niveau de 2021. La **dotation de soutien à l'investissement local** (DSIL) augmentera de 337 millions d'euros pour atteindre 907 millions d'euros. Cette dotation soutient les initiatives reconnues dans le grand plan d'investissement notamment de rénovation thermique.

- ***La cotisation à 0,1% de la masse salariale pour financer l'apprentissage***

À compter de 2022, une cotisation spéciale à l'apprentissage sera fixée à 0,1 % de la masse salariale des collectivités territoriales. Elle sera perçue par le CNFPT et permettra de financer 50 % du coût global de formation.

- ***Les autres mesures***

Conjointement à ces mesures prépondérantes, d'autres dispositions figurent dans les PLF 2022 et PLFSS et méritent d'être présentées :

- Le barème de l'impôt sur le revenu au 1<sup>er</sup> janvier 2022  
Il y aura une actualisation du barème pour tenir compte de l'inflation mais pas de nouvelle tranche en 2022.
- La sécurisation du crédit d'impôt « emploi à domicile »  
Des prestations extérieures ouvriront droit au crédit d'impôt des revenus 2021 : livraison de repas à domicile, accompagnement des enfants dans leurs déplacements hors du domicile, accompagnement des personnes âgées, handicapées ou dépendantes dans leurs déplacements hors du domicile...
- Le taux normal de l'impôt sur les sociétés  
En 2022, le taux sera identique pour toutes les entreprises et passera à 25%.
- La majoration des réductions d'impôt  
La réduction d'impôt pour investissement en PME sera portée à 25%, celle pour dons aux associations culturelles à 75%.
- La revalorisation des pensions de retraite à hauteur de 1,1%
- La Prime Rénov' prolongée  
Elle concernera tous les ménages, quel que soit leur niveau de ressources, qu'ils soient propriétaires ou bailleurs.

## II. La situation financière de la commune

### A. L'évolution des dépenses et des recettes

En 2021, la reprise de l'activité a impacté les dépenses et recettes communales.

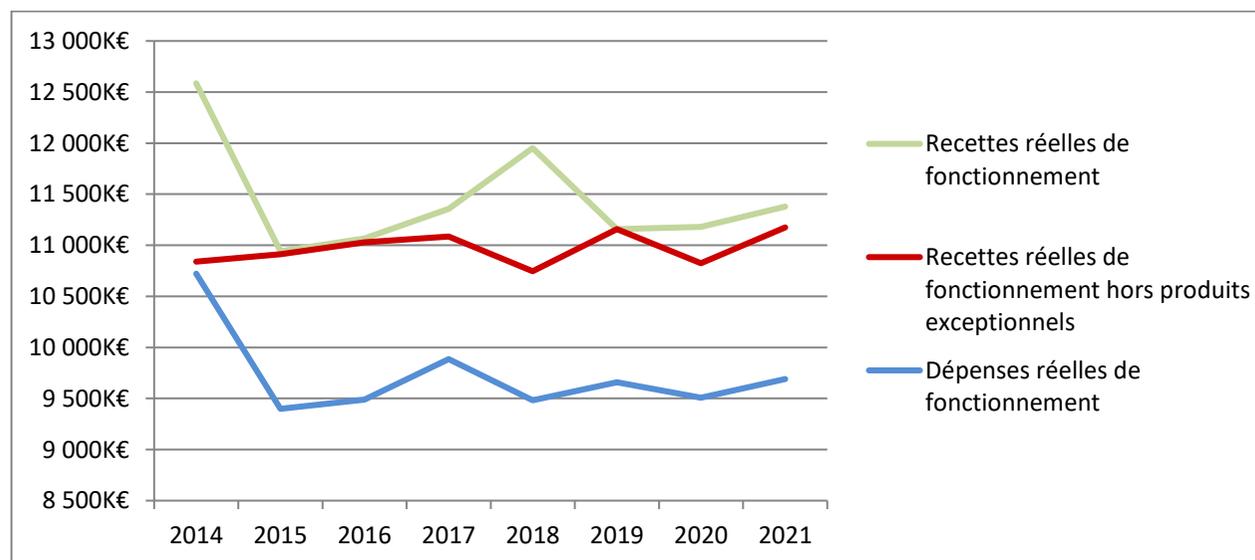
Malgré le contexte sanitaire et économique difficile, la commune a su maîtriser ses charges tout en accroissant ses produits.

#### 1. L'évolution de la section de fonctionnement

Le schéma ci-dessous montre que les dépenses réelles de fonctionnement sont maîtrisées depuis 2014.

Les recettes ont, quant à elles, atteint un point culminant en 2014 et en 2018 grâce à deux cessions immobilières importantes.

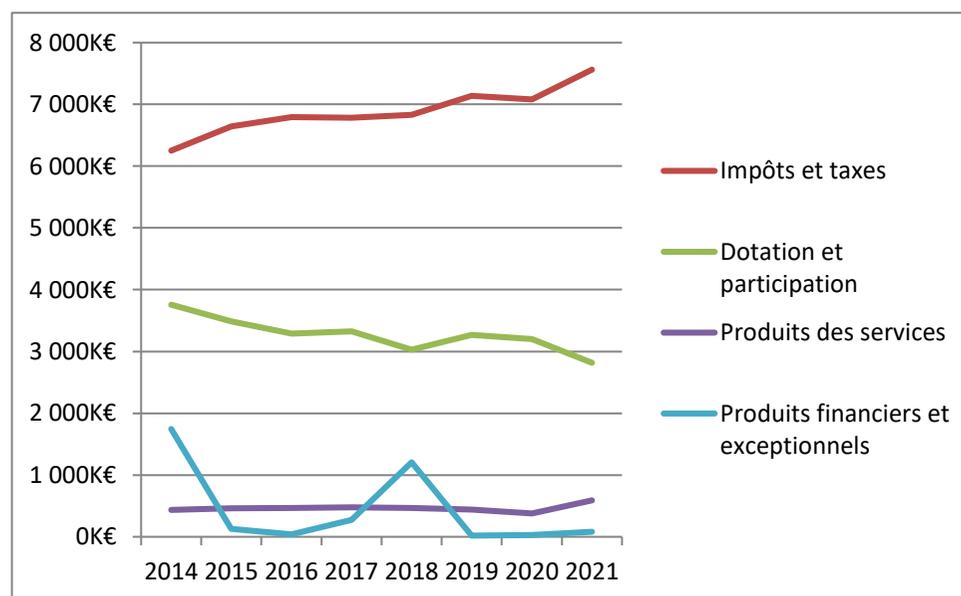
En 2021, la municipalité devrait dégager un excédent annuel d'environ 1,3 M€.



### a. Les recettes de fonctionnement

Le tableau ci-dessous retrace les recettes de la commune depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts et taxes : taxe foncière et d'habitation, droits de mutation, taxe sur les emplacements publicitaires...	6 251	6 645	6 792	6 786	6 831	7 136	7 080	7 562
Dotations et participation : DGF, DSU, dotation nationale de péréquation, compensation de l'Etat...	3 757	3 487	3 289	3 327	3 027	3 267	3 202	2 817
Produits des services : redevances (restauration scolaire, ALSH, culture...)	436	459	467	478	465	438	378	629
Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles, participation aux charges du CLB...	139	60	158	204	135	118	117	124
Atténuations des charges : remboursement de mise à disposition du personnel/congés maladie...	258	162	323	290	288	181	375	205
<b>Sous Total en K€</b>	<b>10 840</b>	<b>10 813</b>	<b>11 029</b>	<b>11 085</b>	<b>10 746</b>	<b>11 140</b>	<b>11 152</b>	<b>11 337</b>
Produits financiers et exceptionnels	1 745	128	38	273	1 206	19	27	81
<b>Total en K€</b>	<b>12 586</b>	<b>10 941</b>	<b>11 067</b>	<b>11 358</b>	<b>11 952</b>	<b>11 159</b>	<b>11 179</b>	<b>11 418</b>



### ❖ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes sont composés notamment :

- des impôts locaux, à savoir la compensation de taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties,
- de la fiscalité reversée liée à la Taxe Professionnelle Unique,
- de la taxe sur les logements vacants,
- de la taxe sur les droits de mutation,
- de la taxe sur la consommation finale d'électricité,
- et de la compensation des exonérations fiscales.

Par rapport à 2020, l'augmentation de ce chapitre « impôts et taxes » s'explique principalement par **la modification de l'imputation comptable du versement des compensations de l'État de la taxe d'habitation (330 K€)**. Depuis 2021, l'intégralité des produits liés **aux impôts locaux** (produits directs et compensation) est versée au chapitre 73, augmentant d'autant les recettes de ce chapitre. Par ricochet, les produits du chapitre 74 « dotations et participations » sur lequel était versée jusqu'à lors ladite compensation s'en trouvent réduits d'autant.

Pour rappel, les taux d'imposition de Laxou appliqués, depuis 2005, pour la taxe d'habitation et le foncier bâti sont inchangés et nettement en-deçà des moyennes nationales, concourant à l'attractivité de la commune. Les trois taxes rappelées ci-dessous sont également les plus faibles de la Métropole du Grand Nancy par rapport aux villes de même strate.

	<b>Laxou</b>	<b>National</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	7,81 %	16,61 %
<b>Taxe foncier bâti</b>	8,02 %	22,74 %
<b>Taxe foncier non bâti</b>	14,30 %	57,79 %

En 2021, **la taxe sur les emplacements publicitaires** devrait croître de 30 K€ par rapport à 2020 et avoisiner les 141 K€.

Les **autres produits** de ce chapitre devraient être stables.

### ❖ Les dotations et participations

**Les dotations** perçues par la commune, regroupées sous le nom de dotation globale de fonctionnement (DGF), se décomposent comme suit :

- La Dotation Forfaitaire des Communes (DFC), est la principale dotation de l'Etat versée aux collectivités.  
Elle est essentiellement basée sur les critères de population et de superficie.
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS),  
Cette dotation bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent plus de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. L'attribution de cette dotation dépend de plusieurs éléments dont le revenu des habitants, la proportion de logements sociaux et de bénéficiaires d'aides au logement et du potentiel financier.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP),  
Cette dotation a pour objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Le tableau ci-dessous indique les différentes dotations perçues depuis 2014 :

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>DFC</b>	2 126 486	1 882 268	1 604 419	1 422 637	1 358 903	1 309 498	1 279 010	1 224 010
<b>DNP</b>	34 741	41 689	50 027	45 024	40 522	36 470	32 823	29 541
<b>DSUCS</b>	794 994	802 149	810 170	892 579	938 812	1 051 851	1 022 503	1 056 361
<b>Total en €</b>	<b>2 956 221</b>	<b>2 726 106</b>	<b>2 464 616</b>	<b>2 360 240</b>	<b>2 338 237</b>	<b>2 397 819</b>	<b>2 334 336</b>	<b>2 309 912</b>

La commune perçoit moins de DFC et de DNP suite à la baisse des dotations de l'Etat. En 2021, les recettes liées à la DSUCS devraient quant à elle augmenter par le jeu de la péréquation horizontale. Pour rappel, la commune compte 35 % de logements sociaux et les bailleurs sociaux sont exonérés de taxe foncière sur ces derniers.

**Les participations** regroupent les subventions de fonctionnement perçues par la commune.

Il s'agit, d'une part, des participations aux charges de fonctionnement du bâtiment du CILM versées par la commune de Maxéville dans le cadre de la convention des charges du Champ-le-Bœuf. En 2021, la commune devrait percevoir 132 K€ à ce titre. Toutefois, la commune de Laxou est redevable des dépenses de fonctionnement du gymnase Léo Lagrange, de la ludothèque du CILM et de l'annexe de la mairie de Maxéville pour un montant total de 67 K€.

D'autre part, les diverses participations de la CAF sont également recensées dans ce chapitre. Ainsi, il s'agit des subventions perçues dans le cadre des conventions territoriales globales (145 K€), de l'aménagement du temps de l'enfant (82 K€), du centre de loisirs (55 K€).

Enfin, ce chapitre comporte également toutes les subventions/participations de fonctionnement perçues par la commune. Par exemple, la commune a perçu des recettes versées par le Syndicat Intercommunal Scolaire (30 K€) dans le cadre des participations aux frais de gardiennage de deux complexes sportifs utilisés.

#### ❖ **Les produits des services**

Depuis 2015, la commune perçoit en moyenne 420 K€ tous les ans.

Pour l'essentiel, il s'agit des redevances liées à la restauration scolaire et au périscolaire. Les produits liés au centre de loisirs, aux mercredis récréatifs, à la culture et aux locations de salles sont également recensés dans ce chapitre. Les produits annuels devraient atteindre à 390 K€ environ cette année. La perte est principalement liée à la COVID-19.

Depuis 2021, le remboursement du personnel communal mis à disposition du CCAS est également inscrit au chapitre « produit des services » et non plus à celui des « atténuations des charges ». La modification d'imputation comptable explique l'augmentation des produits perçus sous ce chapitre par rapport à 2020. Par ricochet, les produits du chapitre « atténuations des charges » sur lequel était versée jusqu'à lors ladite recette s'en trouvent réduits d'autant.

#### ❖ **Les autres produits de gestion courante**

Ces recettes sont principalement composées des charges du Champ-le-Bœuf liées aux activités et demandées à la commune de Maxéville dans le cadre de la convention qui lie les deux communes. En 2021, Maxéville devrait verser 45 K€ à la commune et facturer 56 K€ à Laxou pour ces activités.

Les loyers des bâtiments communaux et les charges afférentes sont également inscrits dans ce chapitre. Pour 2021, ces recettes devraient s'élever à environ 75 K€.

#### ❖ **Les atténuations des charges**

Il s'agit des remboursements des arrêts maladies du personnel versés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et par notre assureur. Ils sont évalués à 205 K€ pour 2021, contre 184 K€ en 2020.

#### ❖ **Les produits financiers exceptionnels**

Ces produits sont le fruit essentiellement de cessions immobilières.

Deux importantes cessions immobilières ont été effectuées : la première en 2014 pour un montant de 1 722 K€ et la seconde en 2018 à hauteur de 1 130 K€. Aucune cession immobilière n'a été effectuée depuis.

En 2021, la commune a cédé du matériel pour 3,8 K€ et a perçu des remboursements d'assurance dans le cadre des sinistres subis dans les bâtiments communaux.

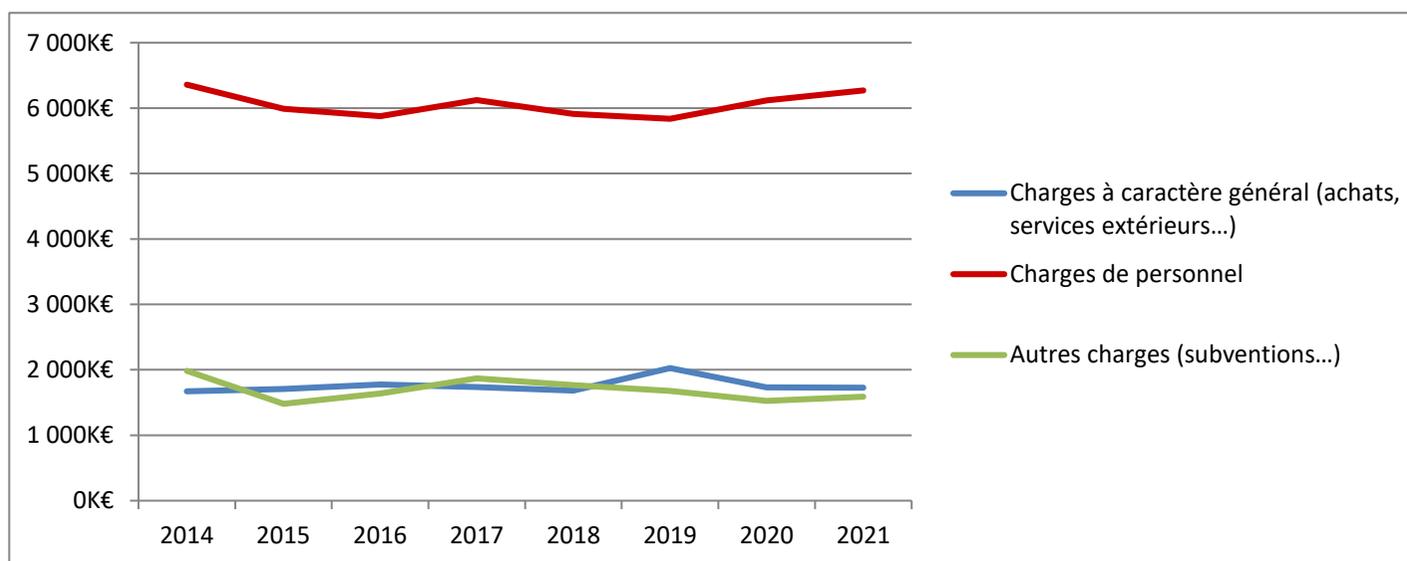
## b. Les dépenses de fonctionnement

En 2021, la municipalité a réussi à contenir ses dépenses de fonctionnement aux alentours de 9 691 K€ malgré la crise sanitaire et le contexte économique incertain.

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses réalisées de la commune depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Charges à caractère général</b> : achats divers, prestations de services extérieurs, énergie, carburant, assurances...	1 671	1 706	1 774	1 735	1 680	2 026*	1 729	1 725
<b>Charges de personnel</b> : rémunération, cotisations, médecine du travail...	6 358	5 989	5 877	6 121	5 910	5 836*	6 119	6 270
<b>Autres charges</b> : subventions aux personnes de droit privé, indemnités, frais de mission...	1 984	1 480	1 639	1 870	1 764	1 675	1 525	1 590
<b>Charges financières</b> : intérêts d'emprunt	218	204	142	129	117	108	89	80
<b>Charges exceptionnelles</b> : secours et dons, bourses et prix...	491	20	11	31	12	13	44	10
<b>Atténuation de produits</b> : dégrèvements de taxe	0	0	31	0	0	0	3	16
<b>Total en K€</b>	<b>10 722</b>	<b>9 399</b>	<b>9 474</b>	<b>9 886</b>	<b>9 483</b>	<b>9 658</b>	<b>9 509</b>	<b>9 691</b>

\*Depuis 2019, le montant de l'assurance statuaire est imputé aux charges à caractère général et non plus sur les charges de personnel.



### ❖ Les charges à caractère général

Par rapport à 2020, la reprise partielle de l'activité de la commune a engendré une augmentation de certaines dépenses (repas, prestataires extérieurs, carburant...). Néanmoins les dépenses globales restent identiques à 2020, certains services n'ayant pu être proposés que partiellement ( ATE notamment).

En 2021, ces charges sont évaluées à environ 1725 K€.

### ❖ Les subventions allouées

La municipalité est sensible, depuis des années, au tissu associatif local. Elle participe financièrement à son rayonnement via le versement direct et indirect de subventions. En 2021, le montant alloué au tissu associatif local a été supérieur à celui des années précédentes pour aider les associations dans le contexte sanitaire et économique difficile. Le différentiel entre le réalisé de 2020 et le prévisionnel de 2021 s'explique par le versement intégral des subventions de la politique de la ville aux associations. Jusqu'à lors, elles percevaient en année n le solde de l'année n-1 et un acompte de 50% de la subvention allouée en année n. En 2021, elles ont perçu le solde de 2020 et l'intégralité des subventions allouées pour 2021. Ce versement a permis aux associations concernées de générer de la trésorerie et atténuer la perte d'adhérents liée aux confinements successifs.

La subvention d'équilibre allouée au CCAS est plus conséquente en 2021 (+120 K€). **En revanche, les indemnités des élus ont été réduites de 73 K€ par rapport à 2020.**

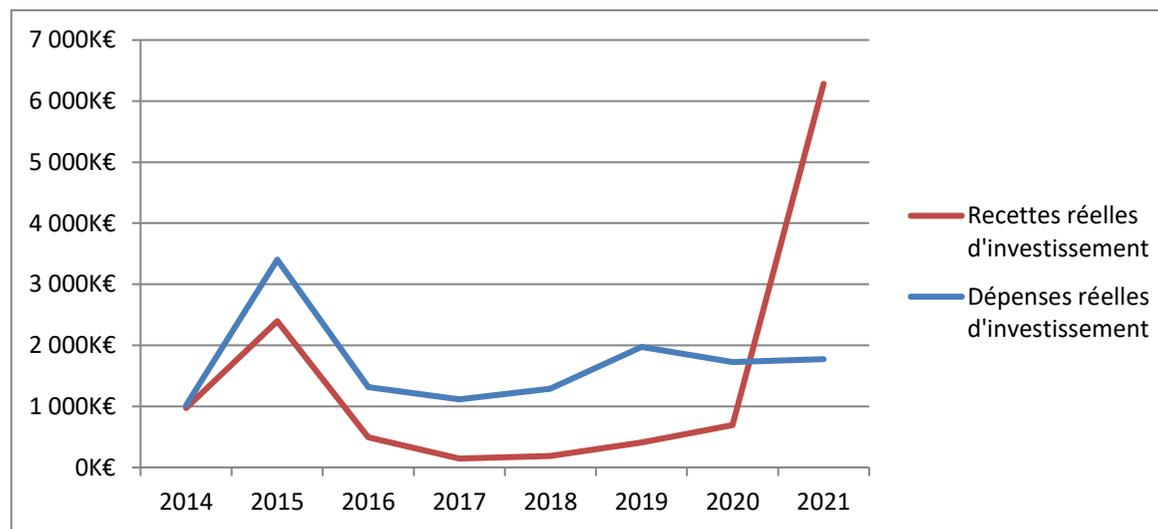
### ❖ Les charges financières

La collectivité n'ayant pas eu recours à de nouveaux emprunts, les remboursements des intérêts d'emprunt se sont réduits, passant de 89 K€ en 2020 à 80 K€ en 2021.

## 2. L'évolution de la section d'investissement

Le schéma ci-dessous montre que les dépenses réelles d'investissement sont maîtrisées depuis 2014.

Les recettes ont, quant à elles, atteint un point culminant en 2021 grâce à l'excédent de fonctionnement capitalisé.



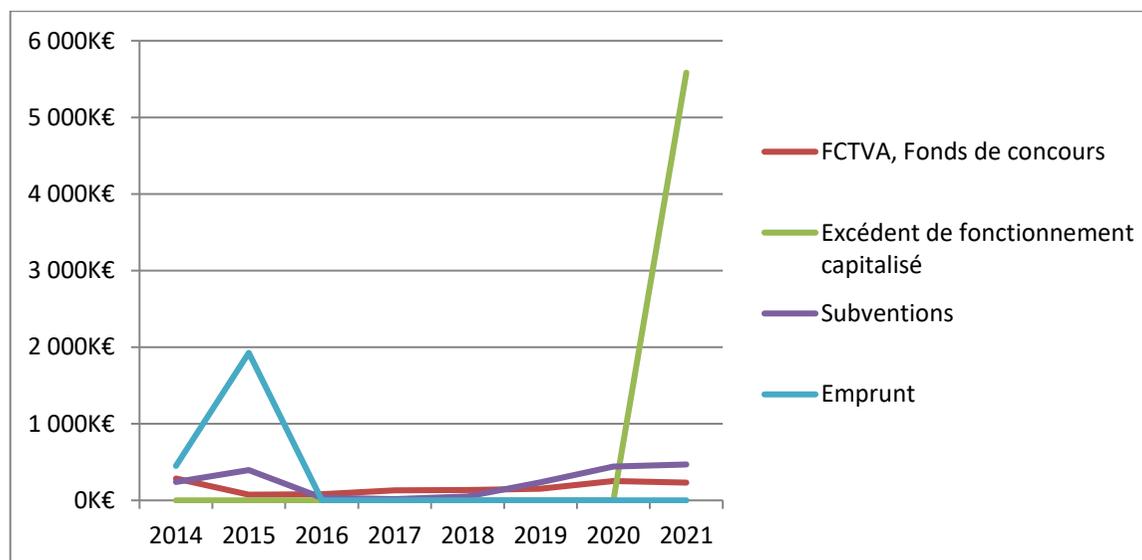
### a. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont principalement composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé, du FCTVA et des subventions perçues par la collectivité dans le cadre de projets d'investissement.

Le tableau ci-dessous retrace les recettes perçues par la commune depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds de Compensation de la TVA, Fonds de concours	285	74	82	130	137	151,4	253,1	230
Excédent de fonctionnement capitalisé	0	0	0	0	0	0	0	5 583,6
Subventions d'investissement	240	395	35	16	49	237,8	441,3	468,4
Donation	0	0	0	0	0	20,5	0	0
Emprunt	450	1 926*	0	0	0	0	0	0
<b>Total en K€</b>	<b>975</b>	<b>2 395</b>	<b>117</b>	<b>146</b>	<b>186</b>	<b>409,7</b>	<b>694,4</b>	<b>6 282</b>

\* Recette liée au refinancement de la dette (opération blanche pour la commune).



#### ❖ **Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinés à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer. Plus la collectivité investit, plus elle récupère du FCTVA. La dotation ne prend pas en compte le taux réel de TVA acquitté par la commune, mais un taux de 16,404 %, applicable à toutes les dépenses éligibles.

Cette recette est évaluée à environ 230 K€ en 2021.

#### ❖ **L'excédent de fonctionnement capitalisé**

Les réserves inscrites au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » sont constituées par la part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement qui a été affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement. En effet, le budget primitif prévoit un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de financer partiellement les dépenses d'investissement.

En 2021, 5 583 K€ ont été capitalisés pour couvrir les besoins de financement des dépenses d'investissement et constituer une réserve supplémentaire.

#### ❖ **Les subventions d'équipement**

La collectivité est tributaire des politiques d'éligibilité décidées par les partenaires qui cofinancent les investissements programmés (FEDER, Conseil Départemental, Métropole du Grand Nancy, ANRU...) ainsi que de leur capacité à tenir leurs engagements dans des délais impartis.

En 2021, la commune a perçu le solde de la subvention allouée par le FEDER pour le multi accueil HANSEL et GRETEL réceptionné en septembre 2019, soit 82 K€.

L'Agence de l'Eau a versé 37 K€ à la commune dans le cadre du projet de l'aménagement extérieur de la MVATL. Le solde de 25 K€ reste à percevoir. En 2021, l'ANRU a financé à hauteur de 308 K€ la même opération.

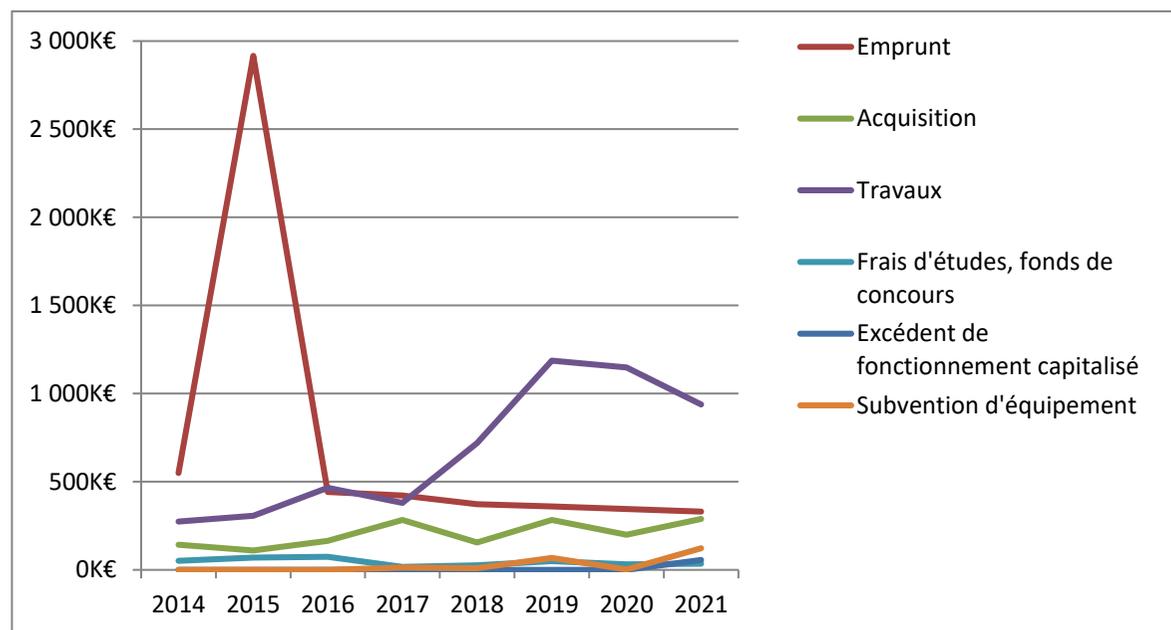
## b. Les dépenses d'investissement

En 2021, le chantier de la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre s'est achevé. La maîtrise d'œuvre de l'opération du pôle enfance a été attribuée et des études lancées.

Le tableau ci-dessous retrace les dépenses de la commune depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Emprunt (capital restant dû)	550	2916*	442	422	372	360	344,9	330,5
Acquisition	142	110	164	284	156	283	198,3	288,9
Travaux	274	307	465	379	719	1 187	1 148,8	938
Frais d'études, fonds de concours	52	70	74	16,8	26,2	50,3	31,8	35,8
Acquisition de titres	0	0	0	0	6 (SPL centre de gestion)	26,3 (Agence France Locale)	0	0
Excédent de fonctionnement capitalisé	0	0	0	0	0	0	0	56,1
Subvention d'équipement	0	0	0	12,2	9,8	67,4	1,6	122,5
<b>Total en K €</b>	<b>1 018</b>	<b>3 403</b>	<b>1 145</b>	<b>1 114</b>	<b>1 289</b>	<b>1 974</b>	<b>1 725,4</b>	<b>1 771,8</b>

\* Dépense liée au refinancement de la dette (opération blanche pour la commune).



### ❖ **L'emprunt (capital restant dû)**

Tous les ans, la commune rembourse du capital restant dû dans le cadre des emprunts contractés.

En 2015, le montant particulièrement élevé de 2 916 K€ est la conséquence de la renégociation des emprunts avec la Caisse d'Épargne (1 926K€) et du capital de la dette restant à rembourser (1 016 K€).

La renégociation a permis de :

- réduire les taux d'emprunt et les intérêts remboursés par la commune,
- regrouper plusieurs emprunts contractés auprès de la Caisse d'Épargne en un seul emprunt,
- disposer d'un taux unique moindre et un étalement du remboursement de la dette plus avantageux.

Dans le cadre de cette opération, la commune a perçu autant de recettes qu'elle a remboursé de capital (1 926 K€).

Parallèlement, la capacité d'autofinancement de la commune étant suffisante pour réaliser ses investissements, aucun nouvel emprunt n'a été contracté depuis.

Le capital restant dû des emprunts est stable.

En 2021, la commune devrait rembourser 330,5 K€.

### ❖ **Les acquisitions et les travaux**

En 2021, la commune a achevé les travaux pour l'aménagement des extérieurs de la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre (219 K€) et a attribué la maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau pôle enfance (360 K€) en sus des dépenses d'investissement communales récurrentes liées à l'entretien du patrimoine.

Des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ont été réalisés et liquidés à la salle Hausermann et à la bibliothèque/médiathèque Gérard Thirion.

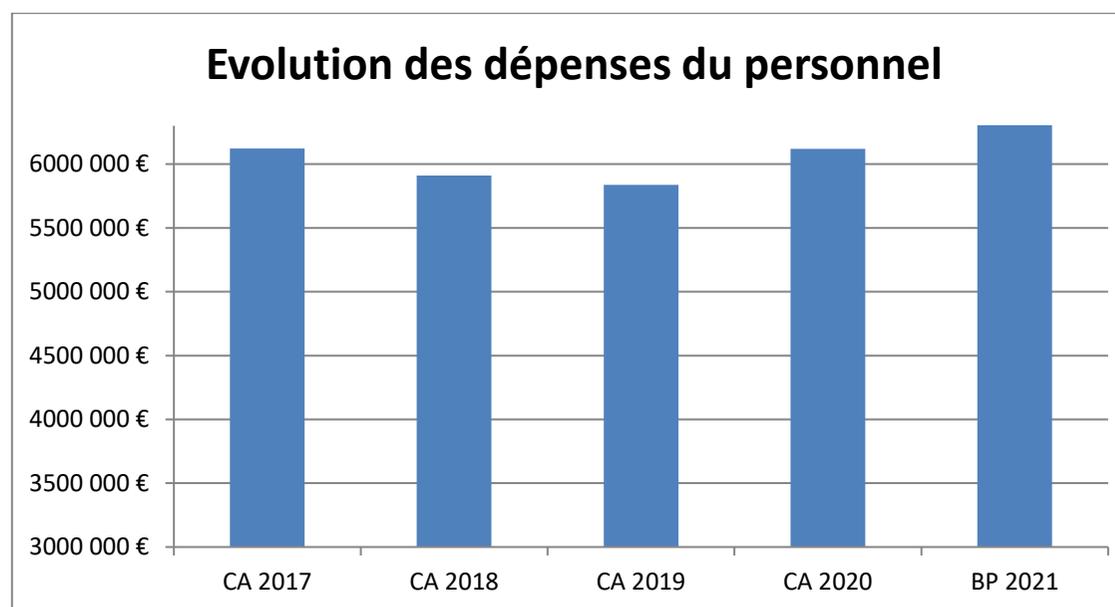
Le terrain de tennis extérieur n°7 du complexe sportif Gaston Lozzia a été rénové avec reprise de la terre battue et réparation des bâches.

Les trois dernières caméras de vidéo tranquillité ont été posées.

Les acquisitions évaluées à environ 288 K€ ont concerné notamment l'achat du matériel informatique, divers mobiliers pour les bâtiments communaux et les écoles, du matériel sportif pour le complexe Gaston Lozzia, d'une tondeuse auto-portée, d'un girobroyeur et d'une remorque pour le centre technique municipal, de vélos tout terrain pour la police municipale.

## **B. L'évolution des ressources humaines**

### **a. Les dépenses de personnel**

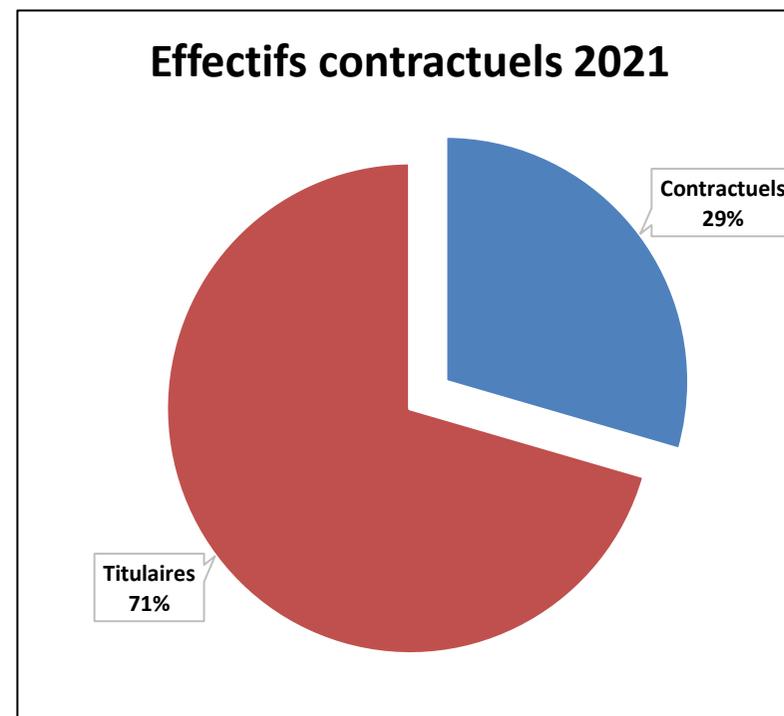
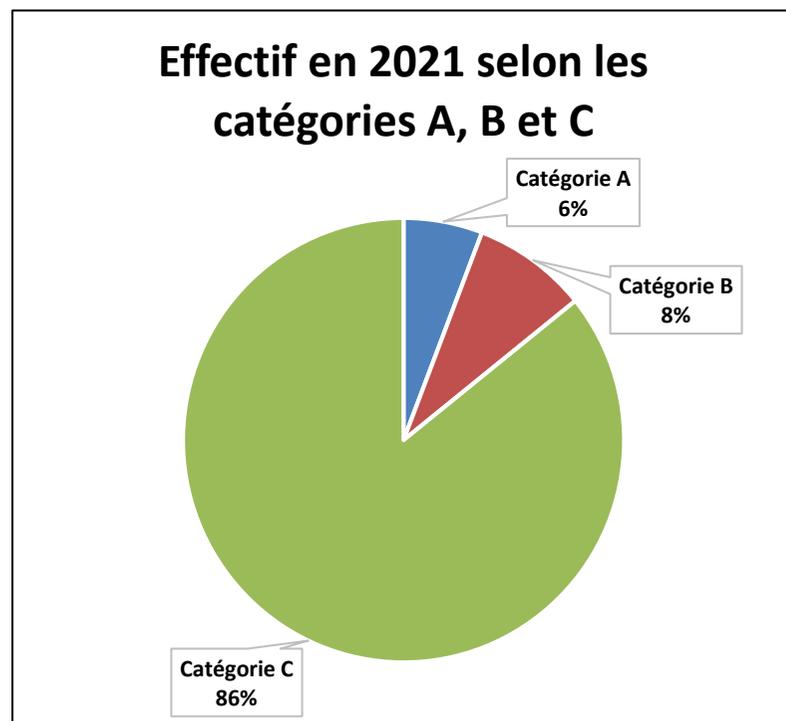


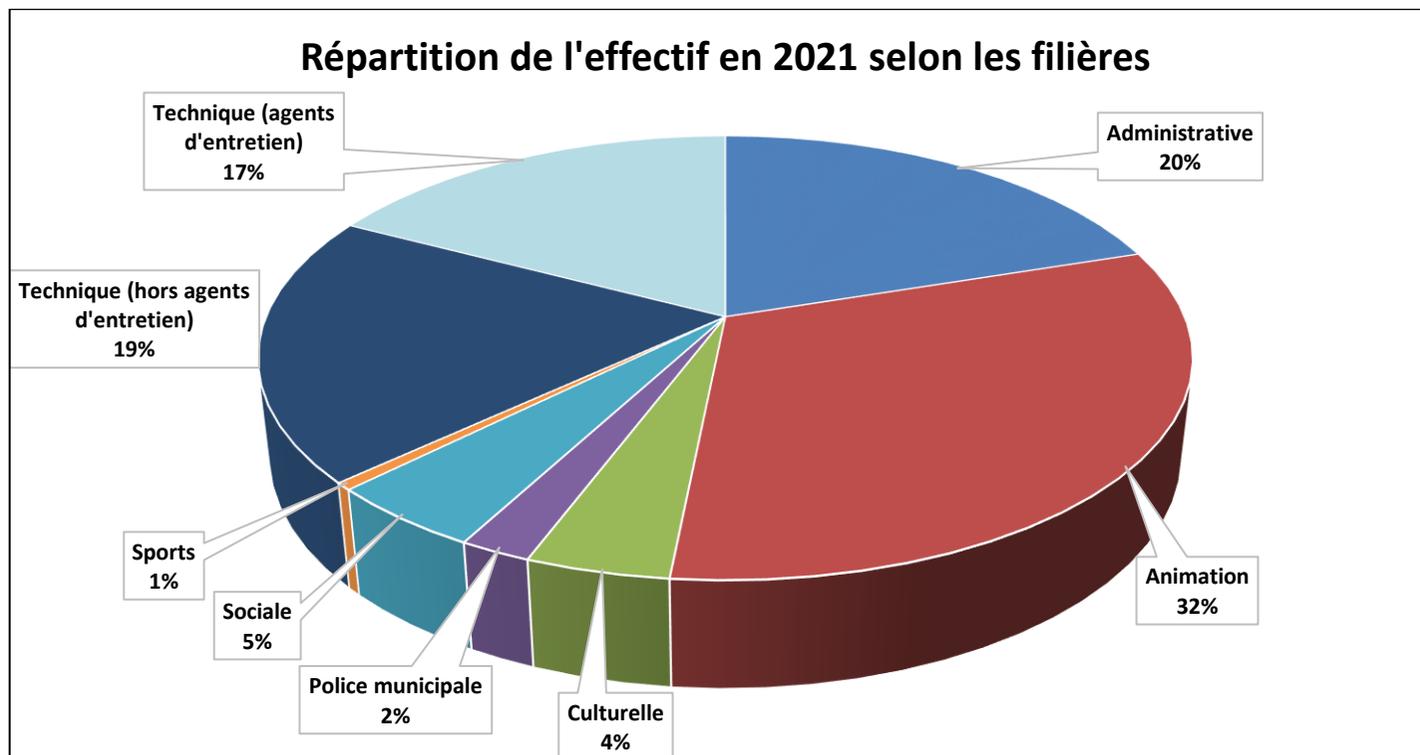
Les dépenses de personnel comprennent l'ensemble des traitements et charges sociales des agents employés par la commune, ainsi que les frais de personnels liés à la médecine du travail, à la cotisation de l'assurance statutaire, à la contribution obligatoire auprès du FIPHFP, aux frais de formation, aux honoraires médicaux, à la subvention versée auprès du Comité Social du personnel, ainsi qu'aux autres frais relatifs au personnel.

### b. Les effectifs

La commune compte 190 agents rémunérés au 31 décembre 2021, soit 171 emplois en équivalent temps plein (ETP) pour l'année 2021.

Dans le cadre de la déprécarisation des agents, la municipalité a stagiariisé 8 agents contractuels en 2021.





#### c. Le temps de travail et l'absentéisme

Le temps de travail annuel effectif est de 1 568 heures au lieu des 1 607 heures légales. La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 oblige les collectivités à mettre en conformité les protocoles de temps de travail avec la durée légale de 1607 heures un an à compter du renouvellement de son assemblée délibérante et à définir les règles relatives au temps de travail pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au plus tard. La loi met ainsi fin aux régimes dérogatoires mis en place avant 2001.

L'article 56 de cette même loi décide qu'un an à compter de sa promulgation, un protocole relatif au service minimum en cas de grève devait être effectif.

La modification du temps de travail et le protocole relatif au service minimum n'ont pas été mis en place au sein de la commune et du CCAS. Afin de se mettre en conformité avec la loi du 6 août 2019, un groupe de travail composé d'élus, de représentants du personnel, de la direction générale et des ressources humaines a été constitué début 2021 pour une mise en œuvre effective des deux protocoles au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées est de 9 130 heures en 2021. Le montant brut de la rémunération de ces heures supplémentaires et complémentaires est évalué à hauteur de 122 343 euros.

Le nombre de jours d'arrêt de travail est de 7 400 jours (en jours calendaires) en 2021, dont 125 jours de congés maternité/paternité. Le taux d'absentéisme, identique depuis plusieurs années, se situe autour de 10,67 %. Dans le cadre des lignes directrices de gestion adoptées par la collectivité fin 2021, une réflexion sera menée en 2022 en vue de réduire l'absentéisme au sein de la collectivité.

#### **d. Les avantages en nature**

Les avantages en nature liés aux logements de fonction attribués au titre des nécessités absolues de fonctions sont de 16 K€ en 2021. Les avantages en nature perçus par les agents disposant d'un logement pour utilité de service public sont évalués à 2 K€ pour 2021.

La commune participe financièrement à la mutuelle de santé à hauteur de 10 euros nets par mois et par agent, soit un montant évalué à 14 K€ pour l'année 2021.

Au titre des œuvres sociales à l'attention des agents, la commune a versé une subvention de 25,5 K€ au Comité d'Action Sociale de la ville de Laxou en 2021.

### C. L'épargne de la commune et sa capacité d'autofinancement

Depuis 2015, la commune a un taux d'épargne brute supérieur à 8% et une capacité d'autofinancement nette confortable qui s'est faite en partie suite à des ventes immobilières.

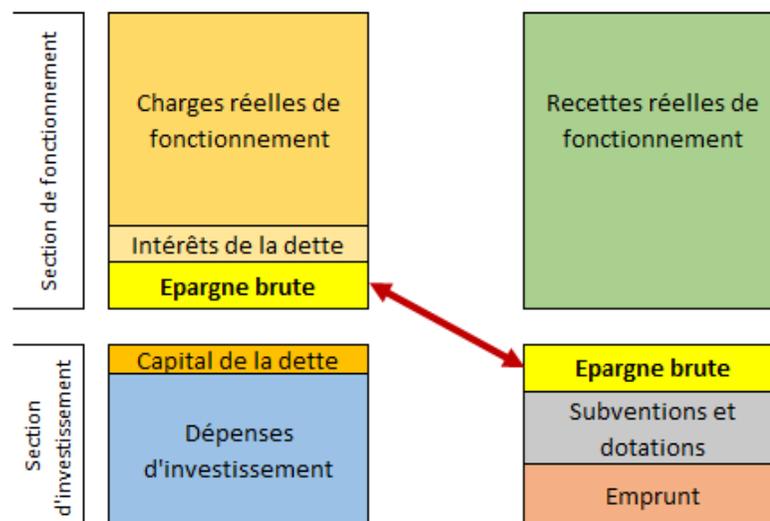
L'excédent de fonctionnement servira à financer les projets à venir d'entretien du patrimoine communal (bâtiments publics dont les écoles, équipements culturels et sportifs, ...), d'achat de matériels et des projets liés aux Rénovations Urbaines des quartiers du Champ-le-Bœuf et des Provinces.

#### 1. Epargne brute

L'épargne brute permet d'apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (les recettes réelles de fonctionnement – les dépenses réelles de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette).

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

*L'équilibre sectionnel*



Elle constitue un double indicateur :

- un indicateur de l' « aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de l'épargne brute de Laxou depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>En K€</b>	206	1 522	1 756	1 357	1 401	1 546	1 678

## 2. La Capacité d'Autofinancement nette de la commune (CAF)

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par la commune et dont elle pourra disposer pour couvrir ses besoins financiers, hors produit de cession immobilière. La CAF nette permet de mesurer la capacité de la collectivité à financer, sur ses propres ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements, une fois le capital de la dette remboursé.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la CAF de Laxou :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>En K€</b>	-344	533	1 314	935	1 030	1 186	1 333

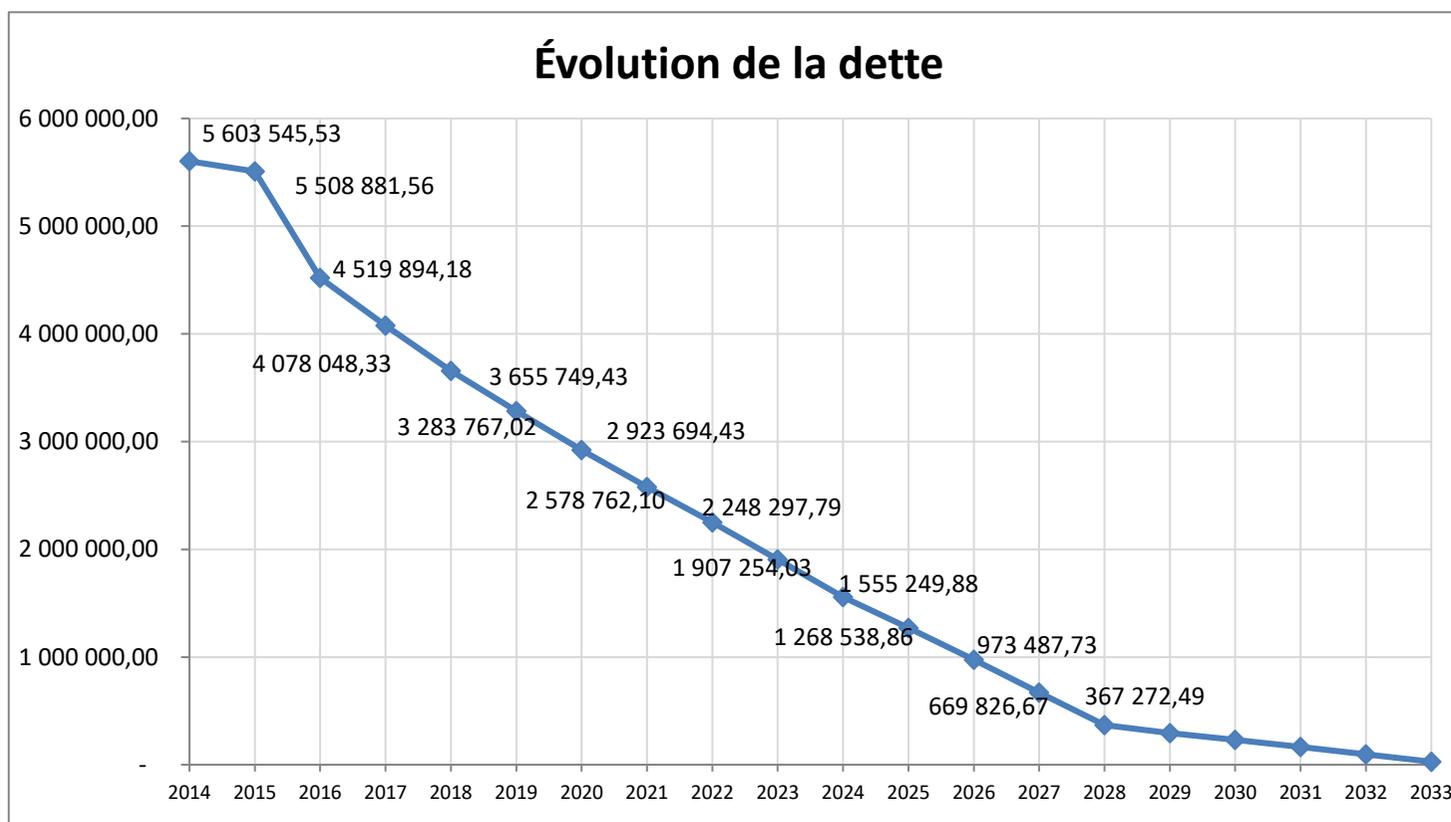
## D. La gestion dynamique de la dette à Laxou

### 1. Le recours à l'emprunt

Le recours à l'emprunt représente une source de recettes pour les collectivités locales. Les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements. En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour assurer l'amortissement de la dette (article L.1612-4 du CGCT).

A Laxou, la contractualisation d'emprunt a toujours été limitée et réfléchie afin de maîtriser et sécuriser sa dette.

Le graphique ci-dessous indique l'évolution de l'annuité de la dette de la commune.



Année	Dettes en capital au 1er Janvier	Annuité	Capital	Intérêts
2014	5 603 545,53	768 519,25	549 226,94	219 292,31
2015	5 508 881,56	1 212 680,76	1 016 384,66	196 296,10
2016	4 519 894,18	590 106,89	441 845,85	148 261,04
2017	4 078 048,33	555 908,87	422 288,76	133 620,11
2018	3 655 749,43	492 239,19	371 982,44	120 256,75
2019	3 283 767,02	468 009,40	360 072,51	107 936,89
2020	2 923 694,43	440 748,91	344 620,27	96 128,64
2021	2 578 762,10	414 194,53	330 464,31	83 730,22
<b>2022</b>	<b>2 248 297,79</b>	<b>413 728,61</b>	<b>341 043,76</b>	<b>72 684,85</b>
2023	1 907 254,03	413 262,52	352 004,15	61 258,37
2024	1 555 249,88	337 405,72	286 712,02	50 693,70
2025	1 268 537,86	336 935,65	337 507,47	41 885,52
2026	973 487,73	336 469,73	303 891,39	32 808,67
2027	669 826,67	326 033,17	302 907,04	23 478,99
2028	367 272,49	86 840,85	72 661,48	14 407,88
2029	294 839,52	74 881,28	63 204,40	11 676,88
2030	231 635,12	74 881,28	65 986,32	8 894,96
2031	165 648,80	74 881,28	68 890,84	5 990,44
2032	96 757,96	71 810,62	68 852,75	2 957,87
2033	27 905,21	28 535,42	27 905,21	630,21

En 2022, la commune sera tenue par 4 emprunts à taux fixe et deux à taux variables.

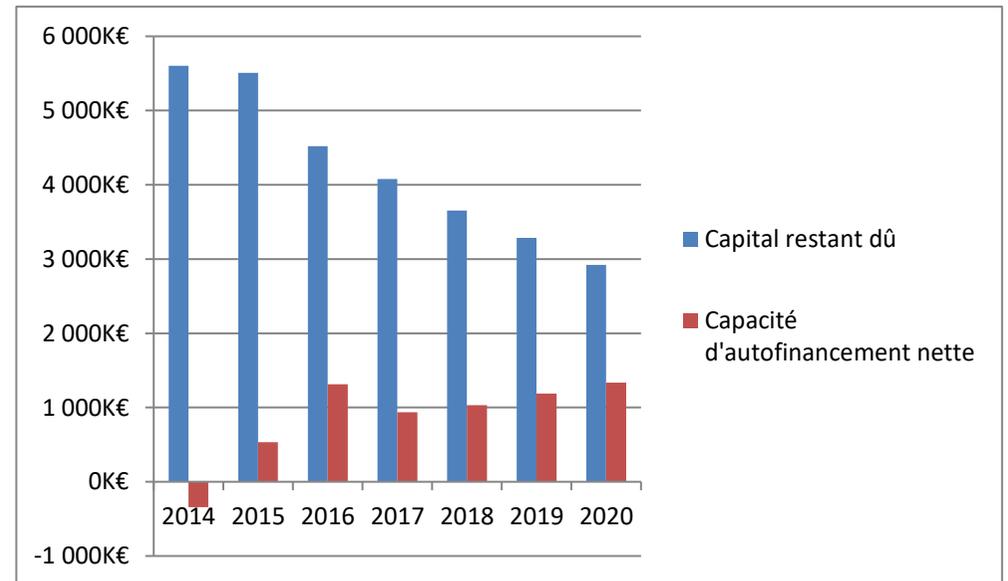
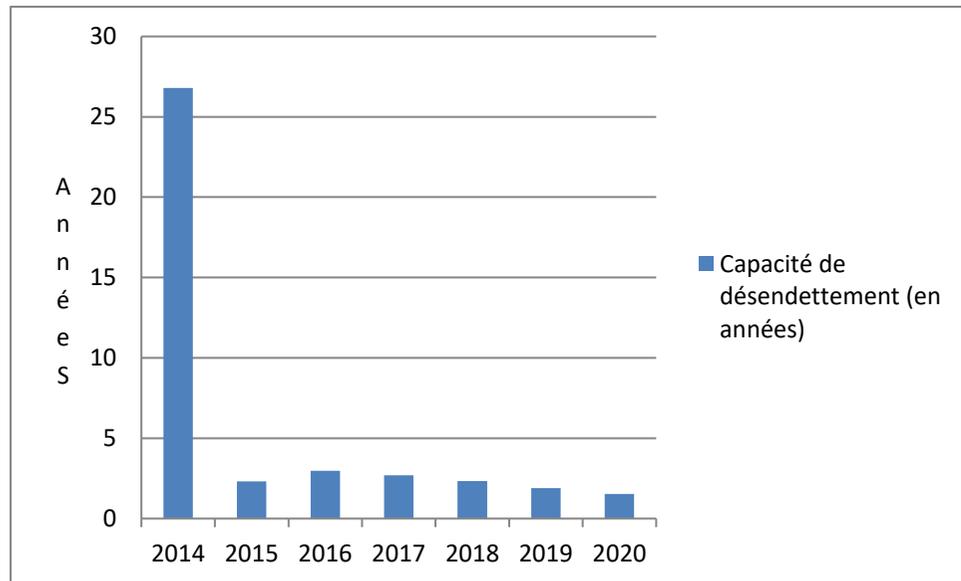
**Il est important de noter que la ville ne dispose pas d'emprunts toxiques.**

## 2. Capacité de désendettement

Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient plus complexe.

Le tableau ci-dessous indique l'évolution de la capacité de désendettement de Laxou depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>En années</b>	26,79	2,32	2,97	2,70	2,34	1,89	1,54



### III. Les perspectives budgétaires et les priorités de la Ville de Laxou

#### A. Les perspectives budgétaires à court et moyen termes

##### 1. Pour 2022

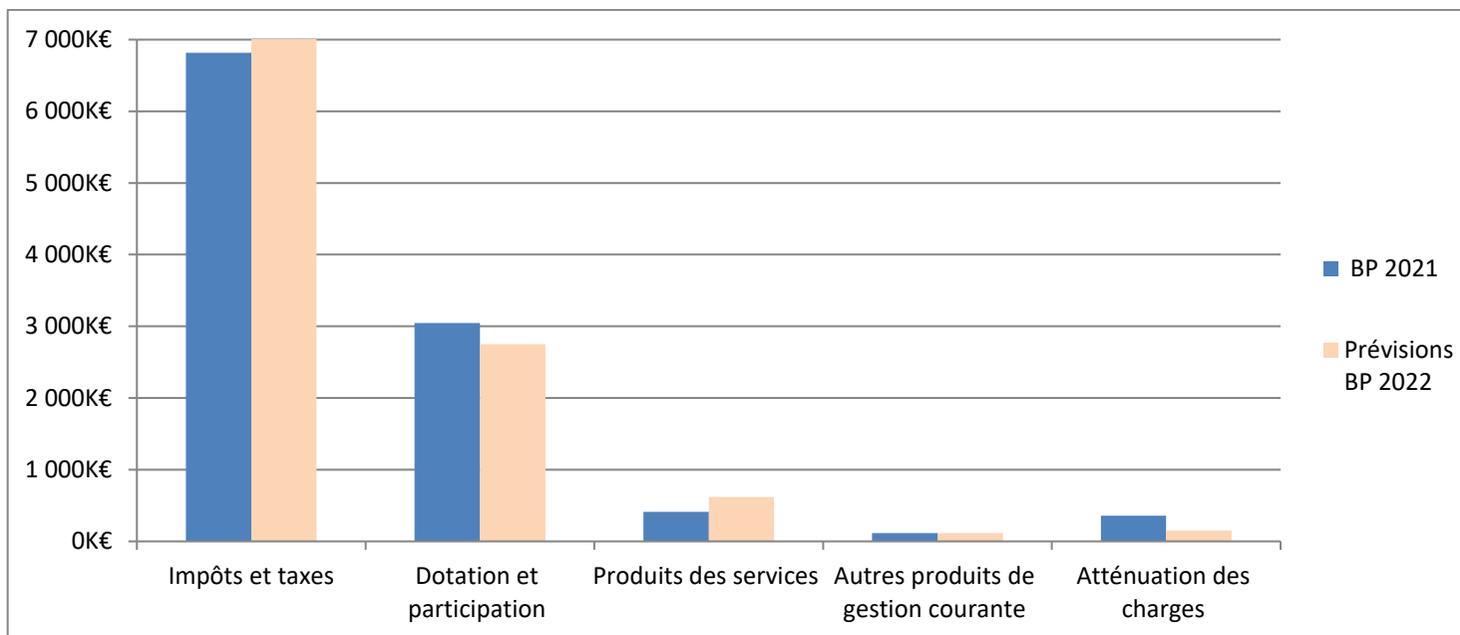
Le budget 2022 sera engagé sur des bases prudentes, permettant de garantir la continuité et la qualité des services au public, et de poursuivre des projets innovants.

Tout comme en 2021, les services auront pour objectif de mettre en place une politique élargie de financements participatifs (mécénat, crowdfunding, ...) et de recherches actives de subventions.

##### ❖ Les recettes réelles

Les recettes prévisionnelles réelles de fonctionnement 2022 devraient être supérieures à celles 2021, hors recettes exceptionnelles.

	BP 2021	Prévisions 2022
Impôts et taxes : taxe foncière et d'habitation, droits de mutation, taxe sur les emplacements publicitaires...	6 817	7 316
Dotation et participation : DGF, DSU, dotation nationale de péréquation, compensation de l'Etat...	3 048	2 749
Produits des services : redevances (restauration scolaire, ALSH, culture...)	413	620
Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles, participation aux charges du CLB...	117	115
Atténuation des charges : remboursement de mise à disposition du personnel/congés maladie...	358	160
<b>Total en K€</b>	<b>10 753</b>	<b>10 960</b>



L'augmentation du prévisionnel des ressources supplémentaires en « **impôts et taxes** » par rapport à 2021 est due à la perception sous ce chapitre comptable de la compensation de la taxe d'habitation par l'Etat, qui était imputée jusqu'en 2021 au chapitre des dotations et participations, réduisant d'autant ce chapitre pour 2022.

Pour 2021, et comme lors des quinze dernières années, **la municipalité s'engage à ne pas augmenter les taux d'imposition locaux** pour préserver le pouvoir d'achat des Laxoviens. **Pour mémoire, Laxou est la commune qui a les taux d'imposition les plus faibles par rapport aux communes de même strate au sein de la Métropole du Grand Nancy.**

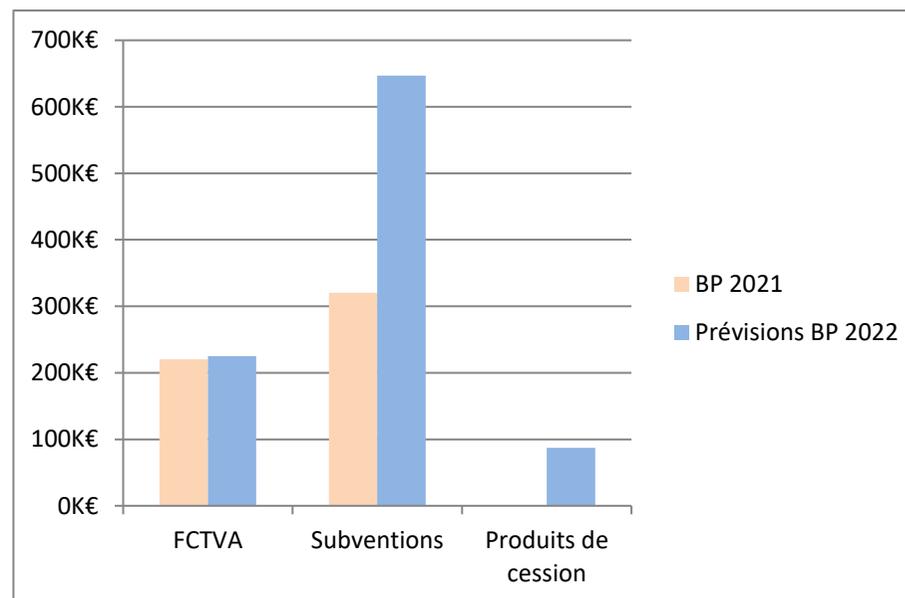
Les **produits des services** évoluent en 2022. Les redevances des usagers devraient être semblables à 2021. Par ailleurs, le remboursement du personnel mis à disposition du CCAS (235 K€) sera désormais imputé sous ce chapitre et non plus en atténuation de charges.

Les **autres produits de gestion courante** concernent pour l'essentiel les revenus des immeubles communaux (loyers et charges) ainsi que les produits perçus dans le cadre de la convention des charges du Champ-le-Bœuf. Ils devraient être équivalents à ceux de 2021.

La réduction des **atténuations des charges** est dû au changement d'imputation budgétaire du remboursement du personnel mis à sa disposition au CCAS.

**Les recettes prévisionnelles réelles d'investissement** devraient, quant à elles, être globalement réduites par rapport à 2021. Néanmoins, hors excédent de fonctionnement capitalisé, les produits d'investissement seront plus conséquents en 2022.

	BP 2021	Prévisions 2022
<b>FCTVA</b>	220	225
<b>Subventions</b>	320,5	647
<b>Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	5 583,6	1 300
<b>Emprunt</b>	0	0
<b>Produits de cession</b>	1	87
<b>Total en K€</b>	<b>6 125,1</b>	<b>2 259</b>



D'une part, les recettes liées au **FCTVA** devraient être globalement équivalentes pour avoisiner 225 K€ en 2022.

D'une autre part, la commune va solliciter **des subventions** auprès de plusieurs partenaires pour l'aider à financer ses projets d'investissement. Par exemple, dans le cadre du projet du pôle enfance, un acompte de 20% de la subvention allouée sera demandée à l'ANRU. D'autres financeurs seront sollicités. Néanmoins, les notifications n'ayant pas été reçues par la collectivité, les produits ne sont pas inscrits au budget prévisionnel. Par exemple, la commune sollicitera l'Etat pour participer aux financements des projets de rénovation énergétique via la dotation de soutien à l'investissement local. Des demandes d'aides seront également déposées auprès des partenaires institutionnels : Europe, Conseil Régional, Conseil Départemental, ...

Le besoin de financement des investissements étant moins conséquents en 2022, **l'excédent de fonctionnement capitalisé** diminuera mécaniquement.

**Enfin, la commune dispose d'une capacité d'autofinancement suffisante pour 2022. Elle n'aura pas besoin de contracter un nouvel emprunt pour couvrir ses besoins d'investissement.**

Cette politique de modération relative à l'emprunt depuis 2014 a toujours été réalisée en prévision du financement de la globalité des projets communaux, notamment ceux liés à la Rénovation Urbaine du quartier des Provinces estimés à 22 M€ qui en nécessitera dès 2023.

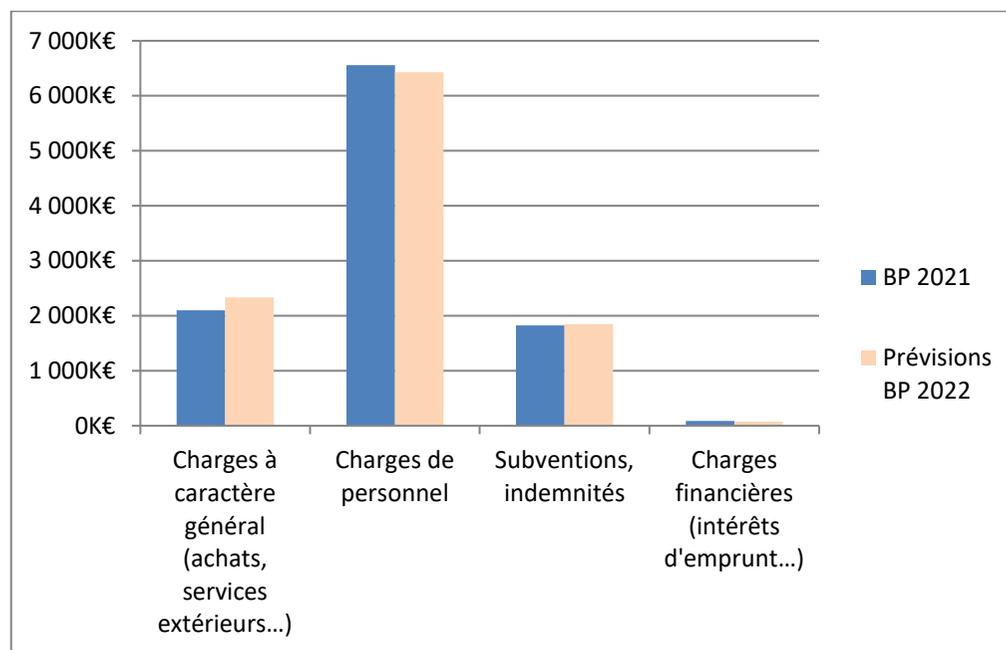
Compte tenu de la faiblesse des taux actuellement, des discussions seront menées avec les établissements prêteurs afin d'étudier la pertinence d'emprunter dès 2022 par anticipation.

#### ❖ **Des dépenses maîtrisées**

Concernant **les charges de fonctionnement**, la municipalité souhaite maîtriser au mieux ses dépenses.

L'ensemble des dépenses a été examiné scrupuleusement avec les services et les élus délégués.

	BP 2021	Prévisions BP 2022
<b>Charges à caractère général (achats, services extérieurs...)</b>	2 101	2 322
<b>Charges de personnel</b>	6 558	6 426
<b>Subventions, indemnités</b>	1 825	1 851
<b>Charges financières (intérêts d'emprunt...)</b>	86	76
<b>Charges exceptionnelles</b>	19	21
<b>Atténuation de produits</b>	10	10
<b>Dotations aux provisions</b>	2	102
<b>Dépenses imprévues</b>	200	200
<b>Total en K€</b>	<b>10 801</b>	<b>11 008</b>



La recherche constante d'économies et d'optimisation du fonctionnement des services municipaux permet de contenir l'augmentation globale du budget malgré la hausse des charges que va subir la collectivité en 2022.

Une augmentation conséquente des **dépenses à caractère général pour 2022** est à prévoir compte tenu de la hausse des fluides annoncée (+145 K€). Les autres charges devraient être stables.

**Les dépenses prévisionnelles de personnel** représenteront environ 6,4 M€, soit 58,3 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville. Cette tendance reste équivalente à celle des communes de la même strate (60%).

L'estimation budgétaire pour l'année 2022 en matière de dépenses de personnel comprend plusieurs facteurs qui sont synthétisés ci-dessous :

- L'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est lié aux déroulements de carrières des agents. Il est à noter qu'au 31 décembre de l'année 2021, les plus de 45 ans représentent environ 50% de l'effectif permanent total.
- D'autres critères participent aussi à l'augmentation mécanique du budget prévisionnel de 2022, comme la revalorisation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (+0,9%).

**Les subventions allouées aux associations seront maintenues malgré le contexte sanitaire.**

**Les charges financières** diminueront en 2022 puisque la commune n'a pas et ne projette pas de contracter de nouvel emprunt en 2022. Elles s'élèveront à 76 K€ en 2022, contre 86 K€ en 2021.

Les **dépenses d'investissement** vont se poursuivre selon les capacités financières de la collectivité.

Le remboursement du **capital de la dette s'élèvera** à 341 K€.

**En 2022, la municipalité propose d'accentuer et relancer son investissement local.**

Ainsi, l'ensemble des travaux et des acquisitions envisagées devrait s'élever à environ 3 797 K€.

- Les travaux pour le pôle enfance,

- Le projet de réhabilitation et d'extension du gymnase de l'Europe dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier des Provinces verra en 2022 l'attribution de la maîtrise d'œuvre et le lancement des études préalables,
- Des travaux de rénovation énergétiques du Centre Intercommunal Laxou Maxéville vont être lancés,
- L'entretien de son patrimoine (écoles, Hôtel de Ville, équipements sportifs et culturels, ...).

## **2. A moyen terme**

**Côté dépenses**, la municipalité va s'engager dans des projets ambitieux :

- D'une part, le quartier des Provinces va être rénové. Même si la commune va être soutenue par des partenaires financiers (Etat, Métropole, bailleurs sociaux, Département, Région, FEDER, CAF...), le reste à charge de ce projet est évalué à 13 M€ pour la commune. Dans le cadre de ce projet, la commune a instauré un plan pluriannuel d'investissements avec l'aménagement extérieur de l'espace Claudie HAIGNERÉ, le pôle enfance et le projet de réhabilitation et d'extension du gymnase de l'Europe. Ainsi, les dépenses relatives à ces projets s'échelonneront sur plusieurs exercices.
- D'autre part et parallèlement, la commune va lancer des travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments communaux énergivores. Ces opérations évaluées à 2,5 M€ seront échelonnées sur plusieurs exercices budgétaires.

**Concernant les recettes**, il convient de rester prudent.

Le PLPFP « 2018-2022 » prévoit un renforcement des règles d'équilibre des budgets locaux, avec notamment l'instauration du ratio de capacité de désendettement. D'autre part, les réformes successives contraignent les collectivités à réduire leurs dépenses, tout en assurant un service public de qualité et élargi. Enfin, les collectivités vont percevoir moins de ressources propres des collectivités (exemple : la réforme de la taxe d'habitation), mais plus de compensations étatiques.

La nouvelle gouvernance de la Métropole du Grand Nancy étudie la modification de certaines enveloppes reversées aux communes membres. La Ville de Laxou restera vigilante car ces nouvelles dispositions peuvent avoir des impacts financiers défavorables.

Aussi, le montant de certaines tarifications communales sera adapté : concession funéraire, restauration scolaire en fonction du nouveau marché, garderie périscolaire, ....

Les recettes d'investissement devraient croître à moyen terme en fonction des dépenses d'investissement : la ville percevra plus de fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et devrait percevoir plus de subventions. En effet, elle a sollicité des cofinanceurs tels que l'**Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine** qui s'est d'ores et déjà engagée à participer à hauteur de 40% des dépenses sur certains projets. Néanmoins, il convient de rester prudent sur le calendrier de perception de ces ressources.

**En effet, la collectivité est tributaire des politiques d'éligibilité décidées par les partenaires qui co-financent les investissements programmés (FEDER, Conseil Départemental, Métropole du Grand Nancy, ANRU, CAF...), ainsi que de leur capacité et volonté à tenir leurs engagements.**

## B. Les priorités de la commune

L'année 2022 consacrera un programme d'investissement ambitieux évalué à environ 4,128 M€ (dont 341 K€ de remboursement du capital d'emprunt), avec la poursuite du programme de renouvellement urbain des quartiers du Champ-le-Boeuf et des Provinces, le lancement de travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux énergivores et la poursuite de la réhabilitation des bâtiments et équipements de la commune.

### 1. La rénovation du quartier des Provinces



Dès 2014, la commune s'est engagée auprès de la Métropole du Grand Nancy, de l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain, du département et des bailleurs sociaux dans le projet de rénovation du quartier des Provinces. Ainsi, la convention pluriannuelle de renouvellement a été signée entre les différents protagonistes. La première opération du programme de rénovation urbaine du quartier des Provinces dédié à l'aménagement extérieur de la Maison de la Vie Associative et du Temps Libre a été finalisée en 2021.

La deuxième opération est dédiée à la **construction du pôle enfance**. C'est l'un des projets phare du programme. Il a vocation à être le symbole de la transformation du quartier et de son changement d'attractivité. En donnant un nouveau cadre d'apprentissage aux élèves, en adossant à cette école un nouveau multi-accueil facilitant le parcours des enfants et des familles, et enfin en continuant de s'appuyer sur le dispositif de réussite éducative de la commune, l'objectif est bien de promouvoir l'égalité des chances.

Les travaux devant débuter en 2022, l'enveloppe budgétaire allouée devrait avoisiner les 2 M€.





Parallèlement à cette opération, la commune va lancer les études préalables et attribuer la maîtrise d'œuvre pour **le projet d'extension/réhabilitation du gymnase de l'Europe**. Il s'agit de recentrer les activités sportives (création d'un nouveau dojo à proximité du gymnase de l'Europe) au sein d'un même espace et d'améliorer la qualité des infrastructures. L'enveloppe prévisionnelle en 2022 devrait s'élever à 400 K€.

**Enfin, la commune devrait lancer les travaux d'aménagement extérieurs du secteur de la rue Marius Piant**, en complément des aménagements métropolitains. Il s'agit d'agrémenter et de rénover le cadre paysager du square situé à l'arrière du groupe scolaire Emile Zola. L'enveloppe budgétaire allouée devrait atteindre 100 K€.

## 2. Préserver un service public de qualité pour tous les laxoviens

### Un patrimoine entretenu

Parallèlement à ces projets d'investissement, la municipalité souhaite engager divers travaux afin d'entretenir son patrimoine : travaux d'étanchéité, d'électricité, de menuiserie, de peinture...



### Des aménagements et entretiens divers dans les écoles

Des travaux de réfection de sols, remplacement de fenêtres, pose de rideaux occultants, remise en peinture de divers locaux... seront programmés dans les écoles en 2022.

Selon la réglementation et les nécessités, des capteurs de CO2 et purificateurs d'air seront installés.

### Des acquisitions diverses

Du matériel et mobilier pour les bâtiments communaux et les écoles, du matériel informatique pour les écoles et les services communaux, du mobilier pour les médiathèques ... seront acquis afin d'assurer la continuité des services publics de qualité.

### 3. Les affaires scolaires et périscolaires



L'éducation étant une priorité de l'équipe municipale, le budget le plus conséquent de la commune sera consacré aux écoles, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Avec la persistance de la COVID-19, une réflexion sera menée pour une évolution de l'aménagement du temps de l'enfant (ATE) à la rentrée de septembre 2022.

### 4. La protection de l'environnement et un cadre de vie plaisant

#### Des travaux de rénovation énergétique

Dans le cadre de son engagement dans la transition écologique, la municipalité souhaite s'investir pleinement dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre en lançant des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux économes.

En 2022, la commune désire lancer ces opérations au CILM, pour 375 K€.

Le budget global de l'opération du CILM est évalué à 1,7 M€ et sera inscrit sur plusieurs exercices budgétaires. Pour rappel, ces dépenses d'investissement seront prises en charge pour moitié par la commune de Maxéville dans le cadre de la convention de répartition des charges du Champ-le-Bœuf qui lie les deux collectivités.



#### Un espace public aménagé

En 2022, la municipalité souhaite poursuivre l'aménagement urbain (table de pique-nique, bancs...) et la réfection des sentiers communaux. Le nouveau sentier Mi-les-Vignes devrait être aménagé et les escaliers de la Côte des Chèvres devraient être restaurés.



### **Une meilleure intégration de l'animal dans la ville**

Les travaux du comité consultatif pour le bien-être animal créé début novembre 2020 ont pour but de faciliter l'intégration de l'animal dans la ville, en sensibiliser les futurs propriétaires au coût d'un animal, à leurs droits et obligations. Sont donc étudiés la mise en place d'un réseau de familles d'accueil, la cartographie des sites de nourrissage (pour donner lieu à une campagne « chats libres ») comme celle de l'implantation des sacs pour les déjections canines (pour une campagne « ville propre »), la création d'un parc canin, etc

## **5. Une commune paisible et prudente**



La commune souhaite poursuivre sa collaboration avec la Métropole du Grand Nancy dans le cadre de son rattachement au Centre de Supervision Urbain. Ainsi, en partenariat avec la commune, les caméras de vidéo tranquillité de la commune sont exploitées 24h/24 et 7j/7.

La commune souhaite également poursuivre son engagement auprès de la prévention routière et investir dans des outils de sécurisation. Ainsi, de nouveaux Piéto seront installés sur le territoire de la commune.

## **6. Des actions en faveur du tissu économique local**

### **Une requalification qualitative de l'entrée de ville**

En lien avec la Métropole du Grand Nancy, la ville poursuit sa réflexion sur l'entrée de ville par la Sapinière.

### **La poursuite du déploiement des marchés en plein air**

En 2021, la municipalité a relancé le commerce de proximité en proposant aux laxoviens à nouveau un marché aux Provinces. Celui du Village s'est également étoffé et un marché est dorénavant proposé au Champ-le-Bœuf. En 2022, la municipalité souhaite évaluer et poursuivre ce développement afin de répondre au mieux aux attentes des laxoviens.



## 7. Une offre culturelle et sportive attractive

La saison culturelle 2022 sera variée et s'adressera à tous les publics et toutes les tranches d'âge.

La **salle d'exposition** sera mise à contribution pour de multiples manifestations. Fort de sa réussite, l'opération vendredi sous les étoiles sera renouvelée pendant les vacances d'été.

Les **activités présentées par les médiathèques** seront élargies dans la volonté de proposer des temps de découverte, de quiétude et de construction de lien intergénérationnelle. Des interventions numériques de diffusion des savoirs prospéreront également en parallèle.

La **création du jardin des plantes médicinales** apparaîtra aussi comme l'occasion d'effectuer la corrélation entre science et histoire. L'élaboration de manifestations nécessitant la transversalité entre les services (notamment culture, éducation et environnement) restera un axe majeur.

En 2021, nous avons rétabli les **traditionnelles fêtes** de Saint-Nicolas. Devant ce formidable succès populaire, nous comptons répéter cette manifestation et l'inscrire dans la durée pour les prochaines années.

La **fête du sport** rassemblant les associations sportives laxoviennes durant une semaine sera de nouveau programmée.

## 8. Une prise en compte de toutes les générations

### Laxou, ville amie des enfants et des aînés

Consciente de la richesse intergénérationnelle de sa population, la municipalité souhaite poursuivre ses actions ciblées pour les enfants jusqu'aux seniors avec la mise en place de dispositifs adaptés favorisant l'accompagnement, l'épanouissement et la lutte contre toute forme de discrimination ou d'exclusion.

La municipalité souhaite poursuivre la participation démocratique des enfants et des seniors grâce au conseil municipal des enfants et au conseil des aînés.





Relais de ses concitoyens, ces instances pourront être également force de propositions auprès des élus, en faisant remonter ou en diffusant toute information utile concernant la vie locale, en faisant connaître les besoins et les souhaits des enfants et des aînés.

### **Une mutuelle communale de santé pour tous**

Dans un esprit de solidarité et pour faciliter l'accès au soin, une mutuelle communale. L'objectif est de proposer une complémentaire santé basée sur un choix entre plusieurs niveaux de couverture. Chacun pouvant profiter sous la forme de contrat individuel d'une offre collective.

## **9. La mise en place d'un budget participatif : Co-construire ensemble le devenir de Laxou**

L'équipe municipale met en place le premier budget participatif, processus de démocratie participative dans lequel les citoyens peuvent proposer d'affecter une partie du budget de la ville de Laxou, généralement à des projets d'investissement, **qu'ils définissent eux-mêmes, en lien par exemple avec les structures participatives.**

L'année 2021 a été consacrée à la définition des modalités (montant alloué, règlement).

Les projets issus de ce processus démocratique innovant seront exécutés au budget 2022 avec un budget alloué de 100 K€.

## **10. La sécurité des biens et des agents communaux**

Sensible à la prévention des risques professionnels, la commune développera son assistance et conseil auprès des agents pour une meilleure mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail. Elle poursuivra également ses actions afin de garantir la sécurité des occupants et usagers vis-à-vis de l'ensemble des risques dans les bâtiments (sécurité incendie, sûreté, risques sanitaires).

## CONCLUSION

---

La bonne santé financière de la commune lui permet de voir l'avenir avec confiance et sérénité, tout en s'engageant dans des projets d'investissement ambitieux qui préparent l'avenir.

Malgré un contexte sanitaire et économique incertain, la municipalité souhaite poursuivre l'investissement local et propose un programme d'investissement pour 2022 évalué à près de 4,128 M€.

Les travaux d'investissement, estimés à 3,34 M€, porteront notamment sur :

- des opérations d'entretien du patrimoine de la collectivité, dont prioritairement les écoles,
- le lancement de travaux d'envergure de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux,
- la poursuite du projet de la rénovation urbaine aux Provinces.

D'une manière générale, les orientations budgétaires de l'exercice 2022 s'inscrivent dans une volonté affirmée de préserver la stabilité fiscale, en continuant à réaliser des efforts de gestion tout en s'impliquant dans l'investissement local de manière ambitieuse.

Telles sont les orientations budgétaires dont il vous est proposé de débattre.